



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**LE NOUVEAU
FESTIVAL**
20 ET 21 MAI 2026



**Cahier des
charges**
**ARTS PLASTIQUES
ET VISUELS**

1 - Informations générales

- Le Nouveau Festival aura lieu **les 20 et 21 mai 2026 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- L'adulte référent du projet **doit être nécessairement habilité par le chef d'établissement** et s'engage tout au long de l'année **à assurer le suivi du projet** (atelier, accompagnement pédagogique, déplacement lors du festival...).
- **Tous les élèves d'un projet** doivent nécessairement être **scolarisés dans l'établissement** ou le cas échéant habilité par le chef d'établissement porteur du projet.
- **La participation des élèves au festival est impérative**, les élèves restant médiateurs de leur projet et spectateurs des projets de leurs camarades.

2 - Définition des projets Arts Plastiques et Visuels

Les projets arts plastiques et visuels recouvrent des productions diverses : dessin, peinture, collage, graff, sculpture, assemblage, installation, mais aussi design et performance, et peuvent également inclure une dimension participative (démonstrations, ateliers...). **Les projets présentés devront être évolutifs et en cours de réalisation et/ou être réalisés dans l'année scolaire en cours. Il ne peut s'agir de projets déjà réalisés et totalement terminés.**

Les projets photographie, média et vidéo sont coordonnés par d'autres partenaires professionnels (cf. cahiers des charges domaine « photographie », « audiovisuel et vidéo », « média »).

3 - Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr jusqu'au 5 novembre 2025** Attention, chaque projet doit être **correctement renseigné et rédigé** : **descriptif ou thèmes abordés**, intentions scénographiques, artistes ou compagnies intervenants, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc... **et accompagné de documents d'appui** :

→ **Dépôt de vos documents d'appui lors de votre inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr** (en fonction de l'avancée et de la nature de votre projet : description écrite, références et inspirations, motivations, cv des intervenants, visuels, vidéos, extraits sonores **dans la limite de 200 Mo**)



Attention ! Nombre de place limité

- 2) **Sélection des projets en novembre 2025** : le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, **d'organiser un entretien téléphonique ou en visio conférence avec les porteurs des projets**. Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel début décembre.
- 3) Un accompagnement individualisé pourra vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**
- 4) **Pour l'ensemble des projets sélectionnés**, il vous sera demandé entre janvier et avril, en complément d'information et à des fins de valorisation de votre projet de **fournir des visuels** des productions ou d'étapes de réalisation. Vous devrez également **finaliser la rédaction des descriptifs de votre projet** de votre projet. **Tous ces éléments sont essentiels pour valoriser votre projet sur le site le-nouveau-festival.fr et dans le livret programme du festival.**

4 - Espace sur le site le-nouveau-festival.fr

Chaque projet sélectionné bénéficiera **d'une page dédiée sur le site le-nouveau-festival.fr** dans la rubrique « projets ». **Vous devrez fournir les éléments nécessaires (visuels, descriptifs...) pour alimenter cet espace numérique de valorisation.**

5 - Espace sur le festival

En fonction de la nature de votre projet, vous bénéficierez d'un espace d'exposition adapté (surface de mur, espace au sol ou sur support) et votre projet sera intégré dans une scénographie d'ensemble. L'accrochage ou l'installation des productions se fera la veille et l'avant-veille du 1^{er} jour du festival. **Les productions devront donc être finalisées pour cette échéance, en fonction de l'organisation du transport et en respectant les consignes du coordonnateur du domaine.**

6 - Signalétique

Chaque projet bénéficiera du matériel d'accrochage et de présentation nécessaire, ainsi que d'un éclairage approprié. Chaque projet bénéficiera d'une signalétique avec le nom du lycée, le titre du projet, un court texte présentant le travail et la démarche, et la liste exhaustive des élèves ayant participé. **Toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce cartel devront être communiquées dans les délais impartis au coordonnateur du domaine.**

7 - Matériel technique

Votre espace sera coordonné par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet. Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière, etc...) dans le formulaire en ligne.

8 - Contacts

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr ou par téléphone : **06.19.22.38.96 - 06.85.24.57.17**